

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/V-01

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE
ET DE LA FAMILLE
EVOLUTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT**

I – PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

➤ *A ce jour*, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (C. D. E. F.) comprend trois sites :

1) 26 avenue Charles de Gaulle (Montauban)

- Lieu de vie des mineurs âgés de 6 à 18 ans (**10 places**) et jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans (**2 places**),
- Siège de l'établissement ; la direction, les personnels administratifs et techniques y sont positionnés.

2) L'Antenne située 54 rue de la République (Montauban) qui regroupe :

- **Le Service Accueil Ecoute Orientation (S. A. E. O.)** service généraliste et transversal permettant de répondre aux sollicitations de familles extérieures (communications téléphoniques, visites, entretiens) et des partenaires. Il permet également de pouvoir anticiper et/ou poursuivre un accompagnement (avec ou sans hébergement).
- **Le Service Hébergement Parents-Enfants** qui assure l'accueil, le soutien et l'accompagnement des parents hébergés : femmes enceintes, femmes ou hommes avec enfants, jeunes couples dans le cadre du soutien à la parentalité.

- **Le Service d'Accompagnement à la Famille (S. A. F.)** : cette prestation exercée à 50 % à partir de 1986, puis à 80 % depuis 2001, auprès des familles des mineurs et jeunes majeurs accueillis au C. D. E. F., a été transformée en SERVICE en 2008 par délibération du 22.02.2008. Dispositif adapté aux besoins et aux évolutions des pratiques, il permet de rencontrer et soutenir des parents, momentanément ou parfois plus durablement en difficultés, hébergés ou non dans l'établissement.

3) L'Espace Visites en lieu neutre : installé depuis le 7 mai 2008 **2 impasse Renoir (Montauban)**, il permet à des parents, hébergés au C. D. E. F. ou orientés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou le Juge aux Affaires Familiales, de rencontrer leur(s) enfant(s), dans un lieu et un contexte adaptés.

➤ **Le C. D. E. F.** dispose par ailleurs :

de 11 logements répartis dans la ville de Montauban :

- **2 logements** pour l'accueil de jeunes majeurs (**2 places**),
- **9 logements** destinés à l'hébergement des femmes enceintes, des parents isolés (femmes ou hommes) avec enfants et de jeunes couples dans le cadre du soutien à la parentalité (**19 places**).

et d'une capacité de **financement** adaptée pour des **nuits d'hôtel** afin de répondre ponctuellement à des situations d'urgence (violences conjugales, absence de place en centre d'hébergement notamment).

➤ **Enfin**, il bénéficie de **dispositifs complémentaires** qui permettent de répondre aux évolutions sociales et réglementaires et de renforcer la qualité du service rendu aux usagers accueillis :

- **2 places** de disponibilité chez deux assistantes familiales différentes permettant d'organiser des **séjours relais** pour certains mineurs ;
- l'Accompagnement et **Préparation à la Vie Autonome** des mineurs de 16 à 18 ans ;
- l'Accompagnement Social de Transition qui permet de poursuivre l'accompagnement social des parents et de leur (s) enfant (s) lorsqu'ils intègrent leur propre logement.

➤ **Le personnel** est réparti sur les différents sites. Ce sont, à ce jour : **27 emplois** pour **30 agents**, certains étant à temps partiel ou à temps non complet.

II – L'ACTIVITE

Au fur et à mesure des années on peut constater **une évolution des problématiques sociales** avec une augmentation de la monoparentalité et de la précarité. De plus en plus de parents démunis face à des enfants et adolescents aux difficultés complexes et variées ; des femmes majoritairement victimes de violences

conjugales et/ou en situation de précarité, nécessitant réactivité, attention et soutiens multiples. Il est en conséquence indispensable d'apporter des réponses diversifiées, qui ne se résument pas au seul hébergement, et de faire évoluer les pratiques. Tout ceci requiert une adaptabilité incontournable des structures et des professionnels.

Les rapports d'activité des trois dernières années ont permis de mettre en évidence les éléments suivants :

➤ **421 personnes** ont bénéficié d'une **réponse d'hébergement**

- au sein du dispositif : **282**, soit 134 mineurs (6 → 18 ans) accueillis sans leurs parents et 6 jeunes majeurs, ainsi que 58 parents et 84 enfants ;

- sous forme de nuits d'hôtel : **139**, soit 61 parents et 78 enfants.

Ces personnes ont également bénéficié des différents services et prestations proposés par l'établissement.

➤ **67 familles** ayant eu un enfant accueilli au sein de l'établissement ont été accompagnées dans le cadre du soutien à la parentalité.

➤ **Pour 20 parents** et leurs enfants (**20**) s'est exercé l'accompagnement social de transition au sein de leur propre logement.

➤ **154** appels ou entretiens provenant de parents en difficultés ont concerné le S. A. E. O.

➤ Ce sont également, et en moyenne, **131 personnes** (81 enfants – 50 parents) **par an** qui utilisent les services de l'Espace Visites en lieu neutre, pour **1 000** rencontres (visites ou échanges) ; la file active moyenne mensuelle étant de **50** enfants. Ces données sont en nette augmentation pour 2008 en raison des nouvelles conditions ayant concerné ce service (location nouvelle, poste éducatif supplémentaire).

Au cours des **trois années** de référence, ce sont **1 076 personnes différentes** qui ont bénéficié des réponses diversifiées proposées par l'établissement, soit une moyenne annuelle de **359 personnes**.

III – POURSUITE DES EVOLUTIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

En juin 2006, notre Assemblée a validé certaines **évolutions** de l'établissement formalisant ainsi les premières étapes du Projet d'Etablissement. Une délibération **du 22 février 2008** confirmait, notamment, des mesures dites « transitoires » et posait **le principe d'une évaluation plus globale** nécessitée par de nouvelles données.

Le Président de la Commission de Surveillance du Centre attire notre attention sur deux éléments majeurs :

1) Le refus en 2007, par la Copropriété jouxtant l'établissement, **d'un droit de passage** impasse Tabert, qui a limité l'accès au Centre à la seule porte d'entrée du 26 avenue Charles de Gaulle **compromettant les alternatives envisagées en 2006**. En effet, la perspective de construction sur le terrain contigu acquis en 1996, évoquée alors comme une hypothèse d'évolution possible, ne peut plus être retenue. L'accueil en protection des femmes, « une ou deux chambres ou studios pour une nuit ou deux », n'est plus réalisable puisqu'il reviendrait à faire cohabiter l'accueil de femmes et de mineurs sur le même site alors que nous avons mis un terme à cette cohabitation en 2006 en raison des difficultés qu'elle générerait.

⇒ **Concernant l'accueil en protection des femmes**, le Projet d'Etablissement préconisait des pistes possibles impliquant une évaluation plus affinée du besoin et de la demande départementale. Celle-ci permet de tabler sur la complémentarité des moyens et des réponses existant dans notre Département dont certaines places « sécurisées » que nous finançons.

2) Le problème récurrent d'exiguïté des locaux actuels qui génère des effets préjudiciables à l'organisation générale, à l'accueil des usagers et à la qualité du travail tant au 26 avenue Charles de Gaulle, siège de l'établissement, qu'au 54 rue de la République (Antenne louée depuis juin 1997).

La Commission de Surveillance et le Comité de Pilotage du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, se sont positionnés pour **le maintien de l'accueil des mineurs ainsi que des prestations pré-majeurs et jeunes majeurs au 26 avenue Charles de Gaulle**. Ce lieu est déjà organisé pour et autour de l'accueil d'enfants et adolescents ; son emplacement présente un atout majeur.

⇒ **Concernant l'exiguïté des locaux actuels**, la recherche d'un local adapté d'environ **400 m2** permettrait :

- **d'y intégrer** le siège de l'établissement, les locaux administratifs et d'accueil ainsi que les services basés actuellement à l'Antenne (Service Accueil Ecoute Orientation, Service Hébergement Parents-Enfants, Service d'Accompagnement à la Famille) et le Service Espace Visites en lieu neutre ;

- **de mettre un terme aux locations** correspondantes 54 rue de la République et 2 impasse Renoir à Montauban.

Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille disposerait alors de **2 sites** :

- Le lieu de vie des mineurs ainsi que les prestations pré-majeurs et jeunes majeurs : **26 avenue Charles de Gaulle (Montauban)** ;
- Le siège de l'établissement et les autres services : **locaux à rechercher soit dans notre patrimoine, soit à la location.**

Le Comité de Pilotage et la Commission de Surveillance du C. D. E. F. ont émis un avis favorable aux éléments présentés ci-dessus qui nécessitent un **positionnement de notre Assemblée** préalablement à leur mise en œuvre.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la Commission de surveillance du C.D.E.F.,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'évolution du projet d'établissement du centre départemental de l'enfance et de la famille tel que défini dans le rapport présenté qui nécessitera l'adaptation de l'accueil immobilier autour de deux sites :
 - le lieu de vie des mineurs ainsi que les prestations pré-majeurs et jeunes majeurs : 26 avenue Charles de Gaulle (Montauban) ;
 - le siège de l'établissement et les autres services : locaux à rechercher soit dans notre patrimoine, soit à la location.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,